

927239/1/1

DÉPARTEMENT
DU GERS



DIRECTION D'AUCH



CABINET

DU

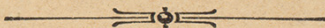
DIRECTEUR



n^o 3241.

Direction Générale

DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE



Auch, le 10 Octobre 1902.

Monsieur,

L'Etat possède à Sanson un terrain géologique dit "le campané" affecté au Ministère de l'Instruction publique, et loué par acte du 3 février 1894 à M. Gavarré, propriétaire au même lieu pour 3-6-9 ans qui expireront le 31 Décembre prochain.

Dans une lettre du 4 8^{he} courant M. le Ministre de l'Instruction Publique a fait connaître à M. le Préfet du Gers qu'il y avait lieu de renouveler préalablement la location consentie à M. Gavarré et qu'il vous avait

Monsieur Cartailhac, correspondant de l'Institut, à Toulouse.

délégué pour représenter son administration lors de la signature du nouveau bail à intervenir.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'indiquer l'époque à laquelle vous pourrez venir à cet effet à Auch. Je vous désignerai ensuite, après avoir pris les instructions de M. le Préfet du Gers, le jour qui aura été définitivement fixé.

Veuillez agréer Monsieur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur des Domaines,

